

CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 14 DECEMBRE 2017

8/1 - AVANCES SUR LES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET MONITORAT TECHNIQUE 2018 – CLUBS ET ASSOCIATIONS SPORTIVES

Afin de leur éviter des difficultés passagères de trésorerie, il est proposé au conseil municipal de verser aux clubs et associations sportives qui en ont fait la demande, une avance sur subvention, correspondant à 50 % du montant de la subvention nette de fonctionnement de l'année précédente. Cela leur permettra de disposer dès à présent d'un fonds de roulement.

Pour l'année 2018, les montants des avances proposées sont les suivants :

A. Subventions de fonctionnement

CLUB	Discipline	Avances
ASSOCIATION BADMINTON MONSOISE	Badminton	500,00 €
ACADEMIE DE BOXE MONSOISE	Boxe	1 500,00 €
AMICALE BOULISTE MONSOISE	Pétanque	850,00 €
BASKET ATHLETIQUE CLUB MONSOIS	Basket	6 250,00 €
CYCLO-CLUB MONSOIS	Cyclotourisme	750,00 €
ECOLE DE TAEKWONDO MONSOISE	Taekwondo	1 250,00 €
GYM MONS	Gymnastique Volontaire	2 375,00 €
JUDO CLUB MONSOIS	Judo	1 050,00 €
KARATE SHOTOKAN MONSOIS	Karaté	1 900,00 €
LUTTEUR CLUB MONSOIS	Lutte	4 000,00 €
MONS ATHLETIC CLUB	Football	25 390,00 €
MONS AQUATIQUE CLUB	Natation synchronisée	600,00 €
MONS EN B PETANQUE CLUB	Pétanque	750,00 €
MON'S'PORT HAND BALL	Handball	10 550,00 €
MONS TENNIS CLUB	Tennis	1 250,00 €
MONS TENNIS DE TABLE	Tennis de table	1 250,00 €
MONS TRIATHLON	Triathlon	325,00 €
FOOTBALL CLUB DE MONS	Football	15 000,00 €
PALM	Plongée sous-marine	1 000,00 €
SAC A POF	Escalade	1 400,00 €
TWIRLING MAJO DANSE	Twirling bâton	750,00 €
LES CHEYENNES	Majorette	250,00 €
LES COBRAS	Flag football	500,00 €
UNSS DESCARTES	Ass sportive scolaire	450,00 €
UNSS RABELAIS	Ass sportive scolaire	500,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>80 390,00 €</b>

Ces avances seront décomptées des prochaines subventions ou acomptes de subventions versés à chacune de ces associations.

**B. Acomptes aux associations bénéficiant de subventions dans le cadre du monitorat technique**

Certaines associations bénéficient de subventions municipales dans le cadre du dispositif intitulé « monitorat technique ». Cela leur permet d'organiser, dans le domaine sportif, des activités encadrées qui demeurent accessibles financièrement à tous les participants monsois, tout en bénéficiant de l'encadrement de professionnels qualifiés.

Certaines associations transmettent mensuellement leurs dossiers permettant le calcul du montant de cette subvention (listes de présence des participants monsois, fiches de paie des encadrants). Afin de maintenir une continuité dans le versement de ces subventions, il est proposé de calibrer les montants de subventions correspondants sur la base du tiers de ce qui a été versé à chacune de ces associations en 2017, soit :

CLUB	Acomptes
BASKET ATHLETIQUE CLUB MONSOIS	1 666,67 €
ECOLE DE TAEKWONDO MONSOISE	3 833,33 €
GYM MONS	2 500,00 €
JUDO CLUB MONSOIS	3 333,33 €
KARATE SHOTOKAN MONSOIS	2 766,67 €
MONS ATHLETIC CLUB	13 073,33 €
MONS TENNIS CLUB	2 000,00 €
MONS TRIATHLON	666,67 €
FOOTBALL CLUB DE MONS	1 666,67 €
SAC A POF	500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>32 006,67 €</b>

Il est demandé aux membres du conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- verser ces avances et acomptes sur subventions aux structures concernées,
- imputer ces dépenses au chapitre 92414, article 6574 du budget de l'exercice 2018.